



ANEL
ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS DES LITTORAUX



Une organisation au service des collectivités littorales de métropole, Corse et outre-mer p 3

- Historique
- L'ANEL aujourd'hui
- Chiffres clés
- Mission et expertise
- Les axes d'intervention

Le développement de littoraux durables et désirables au cœur de l'engagement de l'ANEL p 6

Focus sur la gestion intégrée du trait de côte

Un accompagnement des élus face aux enjeux des territoires côtiers p 7

Focus sur le soutien à Mayotte après le passage de Chido

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LITTORALES DE MÉTROPOLE, CORSE ET OUTRE-MER

Présente en métropole, Corse et outre-mer depuis plus de 45 ans, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) est une association qui rassemble les élus des collectivités des littoraux de métropole et d'outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

HISTORIQUE

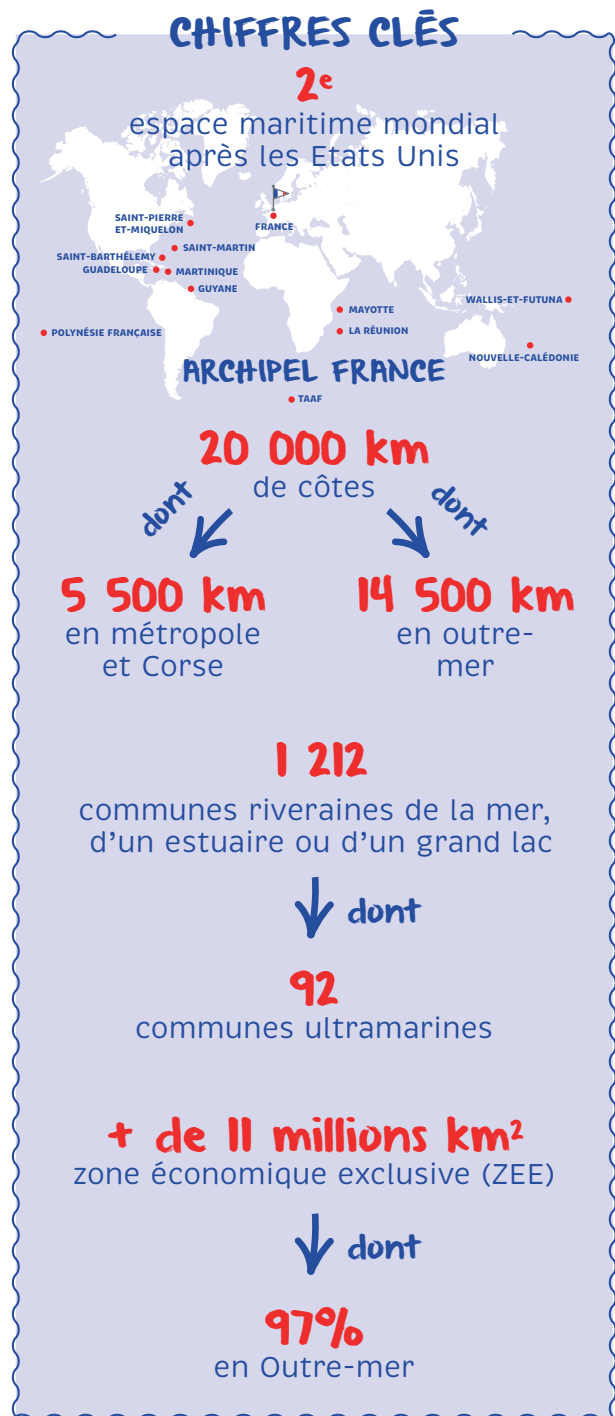
Créée en 1978 à l'initiative d'Antoine Rufenacht, alors député-maire du Havre, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) est née de la volonté de doter les territoires littoraux d'un espace d'échange, de représentation et d'influence à l'échelle nationale.

Rejointe au fil des années par de nombreuses collectivités, syndicats, parlementaires, professionnels de la mer et des partenaires publics et privés, l'association regroupe aujourd'hui des communes, intercommunalités, départements et régions maritimes françaises en métropole, Corse et outre-mer. Cette diversité fait de l'ANEL la voix de **"l'Archipel France"**, un ensemble de territoires maritimes répartis sur toutes les façades et présent sur les cinq océans.

L'ANEL AUJOURD'HUI

L'ANEL rassemble, à ce jour, près de 750 collectivités et parlementaires du littoral en métropole, Corse et outre-mer pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes.

L'association est représentée dans de très nombreuses instances telles que le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), le Comité National du Trait de Côte (CNTC), les Conseils Maritimes des Façades, les Conseils Maritimes Ultramarins de Bassins, ou encore le Conservatoire du Littoral.



MISSION ET EXPERTISE



Porter la voix des littoraux, c'est d'abord défendre des élus de terrain confrontés à des réalités très concrètes. Notre combat, c'est celui d'une action publique adaptée, utile, et durable.

**Jean-Charles Orsucci,
Maire de Bonifacio,
Président de l'ANEL**

La mission première de l'ANEL est de **représenter les élus des littoraux auprès des décideurs afin de les soutenir dans leur gestion quotidienne et long terme des politiques publiques.**

L'association suit attentivement l'actualité législative et organise régulièrement des rencontres régionales et un congrès annuel, fournissant des occasions précieuses pour le partage d'informations et la coopération entre les élus.

L'ANEL s'investit également dans la production de guides pratiques et s'engage activement dans la promotion de l'économie bleue.

Enfin, elle suit les problématiques soulevées par les élus, pour s'assurer que les préoccupations spécifiques à leurs territoires soient prises en compte.

Au fil des années, l'A.N.E.L. a développé une véritable **expertise**, reconnue par les pouvoirs publics et les professionnels de la mer, dans les domaines suivants :

- **La gouvernance de la mer et des littoraux**
- **L'adaptation des territoires littoraux aux impacts du changement climatique**
- **La valorisation des activités économiques et touristiques**
- **Les dispositions de la loi littoral**
- **Les concessions de plages et domaine public maritime**
- **La qualité des eaux**
- **La valorisation du patrimoine maritime naturel et culturel**
- **Le déploiement des énergies marines renouvelables (EMR)**
- **La lutte contre la pollution plastique**

L'A.N.E.L. est régulièrement consultée sur ces sujets et y participe activement au travers de diverses instances.

LES AXES D'INTERVENTION



Être un espace d'échanges et de coopération

L'ANEL est conçue tel un véritable espace qui favorise les échanges et le partage d'expériences entre élus, professionnels de la mer et partenaires publics et privés avec un objectif de coopération sur les sujets liés aux littoraux.

→ Quelles actions concrètes ?

- **Des rencontres dans les territoires (Hexagone et outre-mer)**
- **La participation active à des événements et des groupements nationaux et internationaux comme la coalition mondiale des villes côtières en 2025**
- **Un congrès annuel réunissant de nombreux élus avec des tables rondes thématiques et des ateliers**

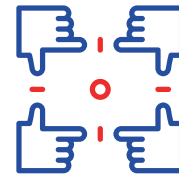


Représenter les collectivités littorales auprès des décideurs publics

L'ANEL est le porte-voix de ses adhérents auprès des décideurs en France et dans le monde. Cela autant dans le partage des problématiques existants dans leurs territoires (érosion, aménagements, urbanisme, activités économiques, tourisme, etc.) que dans la proposition de solutions.

→ Quelles actions concrètes ?

- **Des consultations régulières de la part des pouvoirs publics en France et à l'international**
- **Une présence dans différentes instances françaises (CNTC, CNML...) et internationales (Ocean and Climate Platform...)**



Accompagner les élus des littoraux dans leur gestion quotidienne et à long terme des politiques publiques

L'association offre un accompagnement complet à ses adhérents pour les soutenir dans la gestion quotidienne mais aussi à long terme des politiques territoriales impliquant tous les aspects liés aux littoraux.

→ Quelles actions concrètes ?

- **Des échanges réguliers sur le terrain (rencontres régionales, missions ponctuelles, etc.)**
- **La mise à disposition d'outils de veille réglementaire**
- **La production de guides et d'analyses**
- **La formation**
- **Un guichet juridique**

LE DÉVELOPPEMENT DE LITTORAUX DURABLES ET DÉSIRABLES AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT DE L'ANEL

Un des objectifs principaux de l'ANEL est de participer au développement de littoraux pour les générations futures, afin qu'ils soient :

- **Adaptés pour faire face au changement climatique** grâce à des politiques publiques anticipant les nombreux phénomènes (érosion côtière, montée du niveau de la mer, canicules, etc.) et ayant un impact sur ces territoires.
- **Protégés** grâce à l'adaptation de la Loi Littoral en tant qu'outil de régulation efficace et adaptable pour la protection et la conservation des littoraux.
- **Vivants** par la prise en compte de la présence humaine et de pratiques économiques durables (pêche, conchyliculture, tourisme...).
- **Financièrement autonomes** pour mener à bien des politiques d'adaptation au changement climatique basées sur un principe de solidarité financière.



FOCUS

sur la gestion intégrée du trait de côte

→ Le constat :

Au cours des 50 dernières années, la France a perdu 30 km² de ses côtes sous l'effet combiné de l'érosion, de la montée du niveau de la mer et de l'intensification des tempêtes. Près de 920 kilomètres de côtes, soit 19 % du linéaire côtier national, sont concernés, en particulier les côtes basses sableuses de l'Atlantique et de la Manche.

Environ 500 communes sont directement exposées à ce phénomène, qui menace entre 8 000 et 9 000 bâtiments d'ici 2050, pour une valeur estimée à 1,2 milliard d'euros.

→ La position de l'ANEL :

il est important d'avoir une gestion intégrée du trait de côte à l'échelon national tout en intégrant les dynamiques territoriales. L'ANEL se mobilise pour que la transition des territoires côtiers se construise de manière concertée, réaliste et équitable, dans le respect des équilibres humains, environnementaux et économiques.

→ Quelles actions à mettre en place ?

- **une clarification du rôle de chaque acteur dans la planification, la mise en œuvre et le financement des politiques d'adaptation ;**
- **un accès renforcé à l'ingénierie publique (Cerema, établissements publics fonciers, services de l'État) ;**
- **une simplification des procédures, pour permettre aux collectivités d'agir plus efficacement, en lien avec les habitants et les acteurs économiques.**

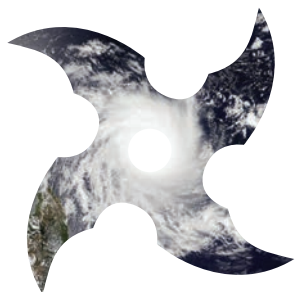
UN ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS FACE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES CÔTIERS

L'ANEL est fortement mobilisée pour apporter un soutien à ses adhérents, au quotidien et sur le long terme, dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques d'aménagement et de gestion des littoraux.



FOCUS

sur le soutien à Mayotte après le passage de Chido



→ Le constat :

des collectivités mahoraises ont été fortement éprouvées par la succession des catastrophes cycloniques et migratoires, en particulier en 2025, avec le passage du cyclone Chido.

→ L'engagement de l'ANEL :

apporter, sur une année entière, un appui technique, juridique et stratégique aux collectivités locales mahoraises, déjà confrontées à des défis importants liés à leur insularité ultramarine ainsi qu'à une pression migratoire illégale et incontrôlée particulièrement forte.

→ Quelles actions ont été mises en place ?

- Un soutien juridique et administratif auprès des collectivités face à la complexité des démarches administratives et des enjeux liés à la gestion des sinistres post-cycloniques.
- La recherche de solutions urbanistiques adaptées, en tenant compte des particularités insulaires et des besoins spécifiques en matière de résilience face aux catastrophes naturelles.
- L'accompagnement des maires et des responsables locaux dans la reconstruction de leurs infrastructures et de leurs services publics, en intégrant les enjeux de durabilité, de gestion des risques et de développement social.
- Le renforcement de l'expertise locale en matière de gestion de crise, de protection civile et d'urbanisme, pour garantir une meilleure réactivité face aux prochaines situations d'urgence post-cycloniques.



NOUS CONTACTER

RELATIONS PRESSE : **HODOS**

Sophie Ryan - s.ryan@hodos.paris - 06 56 66 21 35

Marie Lemaire - m.lemaire@hodos.paris - 07 52 06 97 55

ANEL

(Association Nationale des Elus des Littoraux)

22, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS

01 44 11 11 70 - anel-secretariat@anel.asso.fr

www.anel.asso.fr